

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN,

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 1-21012026-1

**DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 – PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES – FETES
ET CEREMONIES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.167 – 19,

Vu la demande du SGC du Blanc (36300),

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, repas des aînés, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux...)
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres ou manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

Le 22 janvier 2026
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN,

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 2-21012026-2 FAR VOIRIE 2026

Le maire présente le programme Voirie 2026.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Charge le maire de solliciter le Département pour 2 parts de FAR Voirie
- Approuve le plan de financement ci-dessous (devis bureau d'études DB) :

	Montant HT	FAR 2 parts	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC
VOIRIE	56 154,40 €	13 400,00 €	42 754,40 €	11 230,88 €	67 385,28 €
					- €
					- €
TOTAL	56 154,40 €	13 400,00 €	42 754,40 €	11 230,88 €	67 385,28 €

Le 22 janvier 2026
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

